

région qui dépend à proprement dire du chemin de fer du Pacifique, pour faire construire ces embranchements ? L'honorable député met par là les membres du gouvernement dans l'obligation de dire qu'ils s'étaient trompés. Ils ont représenté notre acquisition sous des couleurs trop sombres, et aujourd'hui ils sont forcés d'abandonner leur politique première.

Le pays doit avoir la construction du chemin du Pacifique, et il l'aura en dépit des honorables messieurs de la droite. Ce chemin ne peut se construire qu'à l'aide de nos terres et pas autrement. Le gouvernement ne sera jamais justifiable d'affecter à la construction de lignes secondaires, les terres qui seront nécessaires à la construction du chemin de fer du Pacifique.

Le bill donne trop de pouvoir au gouvernement; il l'autorise à disposer comme il l'entend de toutes les terres des territoires du Nord-Ouest, et à les donner aux compagnies qu'il lui plaît. Pourquoi ne pas faire comme il est d'ordinaire, et inviter des compagnies à se constituer en corporations, et à s'adresser au Parlement pour obtenir des subventions en argent; pourquoi donner une indemnité avant que le Parlement y consente.

Je n'ai pas d'objection au plan de l'honorable député de Marquette. Je crois que le gouvernement devrait s'en occuper, et examiner s'il ne serait pas à propos de subventionner une compagnie pour construire un chemin au sud du lac Manitoba, et personne dans les rangs de la gauche ne voterait contre une subvention en argent et en terres à une compagnie qui se chargerait de construire dans cette région un chemin de fer qui aiderait à la colonisation de la province de Manitoba.

Mais il y a une différence entre permettre au gouvernement d'accorder une subvention pour une ligne de chemin qui a déjà eu l'approbation du Parlement, et donner à l'administration le pouvoir de donner des terres aux compagnies qu'il lui plaira.

Mais, il est possible, après tout, que cette subvention en terres ne soit qu'un pas vers autre chose; que le gouvernement soit finalement sous l'influence de quelque pression, peut-être politique, induit à changer la nature de la subvention, à y substituer une subvention

en argent; et qu'en définitive les chemins recommandés par quelques amis de l'administration soient réellement construits avec de l'argent du pays.

Tel serait le résultat de toute cette politique.

N'ayant pas assez d'argent pour construire notre chemin du Pacifique, cette Chambre ne saurait permettre au gouvernement de vendre les terres publiques pour construire aucun chemin dont le résultat serait de retarder la construction du chemin de fer du Pacifique.

L'honorable député de Norfolk-Nord semble avoir oublié l'article 18, que je cite :

"Aucune compagnie ne sera incorporée en vertu des dispositions du présent acte pour la construction d'un chemin de fer ayant la même direction générale que le chemin de fer Canadien du Pacifique ou quelqu'un de ses embranchements, à une distance moyenne plus rapprochée que quarante milles."

Si le gouvernement désirait faire croire à la Chambre qu'il n'a pas l'intention de construire le chemin de fer du Pacifique, il ne pouvait mieux faire que d'insérer cet article dans ce bill. L'idée d'accorder à une compagnie le pouvoir de construire un chemin de fer parallèle à notre chemin principal sur une longueur de trois ou quatre cents milles, est réellement absurde. C'est comme si le gouvernement voulait faire construire le chemin du Pacifique par ces compagnies au lieu de le construire lui-même. Il n'y aurait pas besoin de construire le chemin du Pacifique si l'on devait permettre à une compagnie de construire un chemin à quarante milles de cette voie.

L'honorable député de Marquette croit que cette distance est trop grande; pour ma part, je crois qu'elle ne l'est pas assez. Aucun chemin ne devrait être assez rapproché du chemin du Pacifique pour nuire au trafic de ce chemin. Quarante milles ne donnent que vingt milles de chaque côté du chemin, ce qui est loin d'être assez.

Je ne crois pas que ce bill soit acceptable. Il donne trop de pouvoir au gouvernement, et est de nature à empêcher la construction du chemin du Pacifique.

Ce bill est la plus grande condamnation que les honorables messieurs peuvent prononcer contre eux-mêmes. Il